

Réf: Dossier 348773

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MAISONS DES REVES » en abrégé « SCI MAISONS DES REVES »

Siège Abidjan, Marcory, ABIDJAN MARCORY
Résidentiel au rez de chaussé de la Résidence RADCO,
Lot 19, Ilot 18

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 03/07/2024 reçus par Me PREGNON-TRAORE AMINATA MARIE-CHANTAL , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 05/10/2024, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
MAISONS DES REVES » en abrégé « SCI MAISONS DES
REVES »

Objet : - La gestion des biens familiaux ;
- L'acquisition, par voie d'achat, d'apport, échange, ou autrement, la prise à bail, la mise en valeur, l'administration de tous terrains et constructions ;
- L'administration, la gestion, l'entretien, la location, la transformation et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers à usage d'habitation, professionnel ou commercial, le cas échéant la vente de ces mêmes biens et droits ;
- L'acquisition de toutes parts de sociétés et autres valeurs mobilières ;
- L'obtention de toutes ouvertures de crédits et prêts, avec ou sans garanties et hypothèques, relatifs à l'objet social ;

Et plus généralement, toutes opérations quelconques, mobilières ou immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Marcory, ABIDJAN MARCORY
Résidentiel au rez de chaussé de la Résidence RADCO, Lot
19, Ilot 18

Dirigeant(s) M FAWAZ RIAD (ADMINISTRATEUR), M
KAFARANI AHMED (ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B42-00157 du 16/10/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°61775/GTCA/RC/2024 du 16/10/2024

